

Nouvelle Norme IFRS 9

La comptabilisation du risque de crédit selon la nouvelle norme internationale IFRS 9

À partir de janvier 2018, les entreprises déclarant sous les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) devront mettre à niveau leur provisionnement actuel du risque de crédit pour satisfaire aux exigences des nouveaux « principes de dépréciation fondés sur les pertes de crédit attendues ».

Qu'est-ce que cela signifie pour votre entreprise ? Où faudra-t-il accorder une attention particulière pour respecter ces nouvelles exigences ?

Dans cette brève fiche d'informations, vous trouverez une explication simple de la nouvelle norme, ainsi que les principaux défis que devront relever tout particulièrement les entreprises non financières.



2018
IFRS 9



Qu'est-ce qui va changer ?

Stimulé par la récente crise financière mondiale, l'IASB, le Conseil des normes comptables internationales, a intégré le principe de « pertes de crédit attendues » (ECL) dans la nouvelle norme « IFRS 9 - Instruments financiers » avec pour ambition d'améliorer la précision et la transparence de la gestion du risque de crédit par les entreprises.

Outre un impact direct sur la façon dont les entreprises calculent les provisions, la norme augmente également les exigences de transparence que les entreprises devront intégrer à l'avenir dans leurs états financiers.

Le concept de pertes de crédit attendues sera également intégré à la nouvelle norme comptable américaine du Financial Accounting Standards Board (FASB - comité des normes comptables et financières) ; communément désigné sous le nom de modèle fondé sur les « pertes de crédit actuellement attendues » (CECL), qui entrera en vigueur dans les prochaines années.

Ces deux normes requerront une approche plus dynamique de la gestion du risque de crédit et ces nouvelles pratiques devraient demander aux entreprises de modifier non seulement leurs règles comptables, mais aussi leurs systèmes de gestion de crédits.

Qui est concerné ?

La nouvelle norme s'appliquera à un large éventail d'entreprises, puisque son champ d'application ne se limite pas au secteur. Pour se conformer à la nouvelle norme, les entreprises devront collecter et compiler les informations de crédit, ce qui, pour un grand nombre d'entre elles, se traduira probablement par la nécessité de modifier en profondeur les systèmes et processus actuels d'informations sur leurs acheteurs à crédit.

Ces exigences seront particulièrement difficiles à appliquer pour les institutions financières, car celles-ci sont complexes et très exposées au risque de crédit. La norme IFRS 9 peut donc avoir un impact majeur sur leur capital. La plupart des commentaires faits sur la norme IFRS 9 se concentrent largement sur le secteur financier. Cependant, les entreprises non financières devront aussi se préparer à satisfaire à la nouvelle réglementation et, pour les entreprises ayant d'importants portefeuilles de provisions pour risque de crédit et pour créances commerciales, les modifications à apporter aux systèmes et processus seront considérables, même si l'impact financier ne devrait pas être aussi élevé pour ce secteur.

Dans cet article, nous nous concentrons tout particulièrement sur les conséquences des nouvelles normes pour les entreprises non financières, notamment dans le domaine des créances commerciales.

Quel est le défi à relever ?

Par rapport au régime actuel de provisionnement, les principaux changements concernant les entreprises financières sont les suivants :

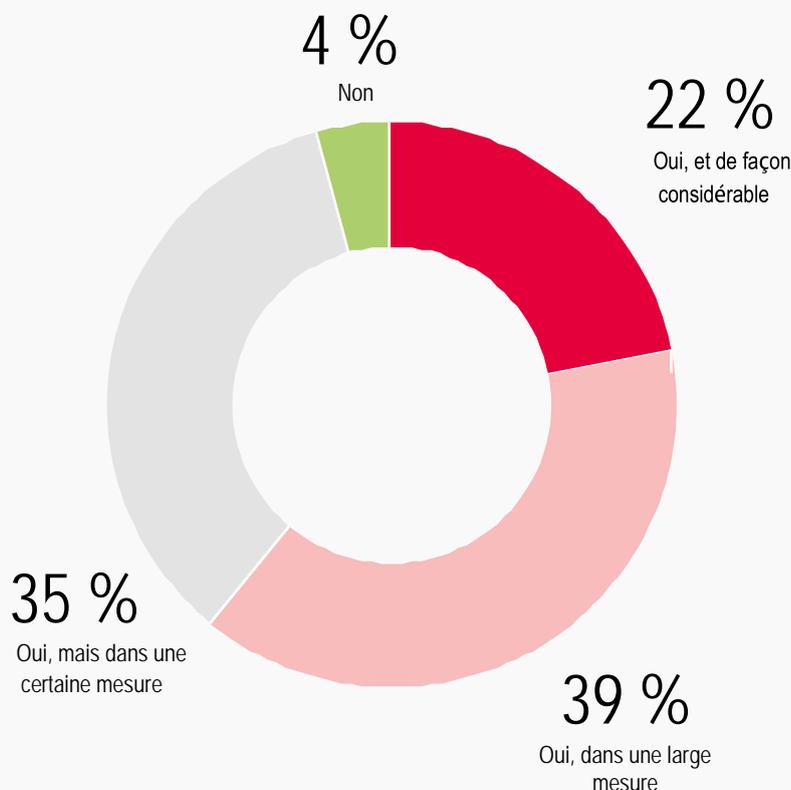
Le calcul des provisions sous IFRS 9 (CECL) devrait refléter une estimation pondérée des pertes de crédits attendues (ECL). Contrairement aux pratiques actuelles où les entreprises effectuent des provisions très limitées, voire n'effectuent pas du tout de provisions, pour les créances qui ne sont pas encore en souffrance (c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de preuve d'une perte subie), les entreprises devront à l'avenir intégrer les pertes de crédit attendues dans leurs états financiers pour toutes leurs créances.

La nouvelle réglementation met l'accent sur l'évaluation des informations concernant la solvabilité des acheteurs au moment de la réalisation des calculs des pertes de crédit attendues. L'estimation des ECL doit être prospective, elle doit tenir compte des informations actuelles et prévisionnelles et ne pas dépendre uniquement des données historiques comme c'est le cas actuellement.

Les estimations ECL doivent être actualisées à chaque exercice comptable pour qu'elles intègrent les nouvelles informations et tout changement apporté aux prévisions.

S'il est vrai que les banques et autres institutions financières sont plus au fait de ces nouvelles règles, pour certaines entreprises non financières, ces exigences sont un défi supplémentaire.

Pensez-vous que les entreprises non financières peuvent influencer l'impact du calcul des provisions / Dépréciation selon les nouvelles normes IFRS 9 sur leur bilan annuel et leurs pertes et profits, en utilisant des méthodologies alternatives ?



Source : résultats de l'enquête sur la norme IFRS 9, PRMIA

Cependant, il existe un défi de taille que les banques et les entreprises non financières ont en commun. Étant donné que la réglementation est « basée sur des principes », elle ne fournit pas de définitions claires ou de processus à suivre pour se conformer aux exigences. Ce qui mène à de nombreuses interprétations possibles des principes, à des choix méthodologiques multiples et alternatifs et à un nombre important de décisions à prendre.

Compte tenu de l'impact financier et de la volatilité attendus avec ces nouvelles normes, chaque solution alternative peut avoir des conséquences financières et doit donc être soigneusement évaluée et examinée.

Selon une récente étude, plus de 60 % des participants estimaient qu'il était possible d'influencer l'impact financier de la norme IFRS 9 (CECL) de façon considérable ou dans une large mesure en examinant attentivement les méthodologies alternatives.

Toutefois parce que les estimations de la norme IFRS9 (CECL) relèvent du contrôle légal des comptes, de tels interprétations et choix de méthodologies devront s'adosser à une documentation solide.

Ainsi, pour se conformer à la norme IFRS 9 (CECL), les entreprises non financières devront relever un certain nombre de défis, les domaines clés étant les informations sur leurs acheteurs, le calcul des pertes de crédit attendues, les

choix de méthodologie et dernier point, mais non des moindres, les conséquences financières potentielles.

Il n'est en aucun cas aisé de gérer ces nouvelles règles en comptant uniquement sur des processus et des informations internes. Des solutions externes existent pour aider les entreprises non financières à obtenir des informations pertinentes sur la qualité de leurs acheteurs, en ajustant les modèles internes et en limitant les répercussions négatives du bilan annuel.

Comment Atradius peut vous aider ?

En s'appuyant sur sa présence internationale et sur l'expertise d'Atradius en gestion du risque clients, les entreprises non financières peuvent limiter leur exposition au risque de crédit et par conséquent diminuer le montant de leurs provisions (ECL).

L'assurance-crédit peut considérablement réduire les pertes de crédit attendues dans le portefeuille des créances clients, car le risque de défaillance d'un acheteur est couvert par Atradius.

En outre, les services de recouvrement offerts dans le monde entier augmentent nettement l'efficacité des recouvrements de créances auprès des clients problématiques.

Bénéficiant d'une présence locale et d'une connaissance des marchés du monde entier, Atradius est proche de ses clients ainsi que de ses acheteurs pour leur apporter les solutions les mieux adaptées aux besoins locaux.

Ces solutions entraîneront une grande diminution des pertes de crédit attendues et pourront avoir un impact positif sur la volatilité des pertes et profits.

De plus, la qualité des informations sur la solvabilité de 240 millions d'entreprises dans le monde, peut contribuer :

- à rationaliser les calculs des pertes de crédit attendues,
- à réduire les investissements dans la création de processus complexes et coûteux en Interne.

Cela peut également fournir un autre point de comparaison pour les estimations internes, améliorant ainsi la robustesse de la méthodologie ECL.

Dans l'article suivant, nous traiterons la valeur ajoutée d'Atradius pour les programmes de mise en œuvre de la norme IFRS 9 (CECL) dans les multinationales.

Spécialiste des solutions personnalisées, Atradius peut proposer une offre sur mesure pour répondre à vos besoins et défis.

[Contactez-nous](#) et découvrez comment Atradius peut aider votre entreprise.

Clause de non-responsabilité

Le présent rapport est fourni à titre informatif uniquement et ne se veut pas être une recommandation ou un conseil au lecteur sur des transactions, des investissements ou des stratégies particulières. Les lecteurs doivent prendre leurs décisions personnelles, commerciales ou autres concernant les informations fournies. Bien que toutes les précautions aient été prises pour garantir la fiabilité des sources d'informations utilisées et publiées dans le présent document, Atradius décline toute responsabilité en cas d'éventuelles erreurs ou omissions dans les présentes informations, et par rapport à toutes les conséquences résultant de leur utilisation ou interprétation. Toutes les informations contenues dans ce rapport sont fournies « telles quelles », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, de durabilité, ni des résultats obtenus en les utilisant et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. En aucun cas la responsabilité d'Atradius, des entreprises ou partenaires avec qui elle entretient des relations, ni de leurs partenaires, agents ou employés, ne peut être invoquée par quiconque pour toute décision ou action fondée sur l'utilisation des informations contenues dans le présent document ou de tout dommage en résultant, spécifique ou de nature similaire, même si la possibilité de tels dommages a été expressément soulignée.

Droit d'auteur Atradius S.A. 2017

atradius_factsheet_ifrs9_20171102_01

Suivez Atradius



atradius



@atradius



atradiusgroup



Contactez-nous sur Atradius.fr

Atradius
www.atradius.fr